



Commune de Florennes
Province de Namur

EXTRAIT du REGISTRE AUX DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 3 décembre 2018

Objet : Déclaration d'apparement des conseillers communaux

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation et notamment les articles L1511-1 et suivants et plus particulièrement l'article 1523-1 § 2, relatif à la désignation des administrateurs représentant les communes associées au sein des Intercommunales ;

Considérant qu'à cet effet, les membres du Conseil communal élus peuvent, s'ils le désirent, faire une déclaration d'apparement ;

Considérant toutefois qu'il s'agit d'une déclaration strictement individuelle du conseiller communal et que celle-ci vaut pour toutes les intercommunales au sein desquelles il pourrait être appelé à siéger en qualité de délégué de la commune ;

Vu la demande du Collège communal, datée du 5 novembre 2018, adressée aux groupes politiques des listes n°11 "AD11" et n°12 "CONTACT 21", de déposer leur éventuelle déclaration d'apparement ;

Vu les déclarations d'apparement reçues de ces élus ;

NOM - PRENOM	LISTE	Appartenance
LASSEAUX Stéphane	Contact 21	CDH
HELSON Pierre	AD11	MR
CHINTINNE Grégory	AD11	MR
GENARD Mathieu	Contact 21	CDH
PAULY Jacques	Contact 21	CDH
HELSON Martin	AD11	MR
FLAMENT Lara	Contact 21	CDH
BARTHELEMY-DE MUYNCK Catherine	AD11	MR
LECHAT Dominique	AD11	MR
MASSAUX Quentin	Contact 21	CDH
COLLINET Antonin	Contact 21	CDH
PIERARD Marie-Christine	Contact 21	CDH
NOCENT Thomas	Contact 21	CDH
CHARLIER Anthony	Contact 21	CDH
RIVERO GARCIA Cloé	Contact 21	CDH
LASSEAUX Christian	Contact 21	CDH
VANOLST Valérie	AD11	MR
PINOT Elisa	AD11	MR

La présente délibération actant les apparentements, arrête en conséquence la composition politique du Conseil, celle-ci étant uniforme pour l'ensemble des intercommunales dont la commune est membre et ce, pour la durée de la législature.

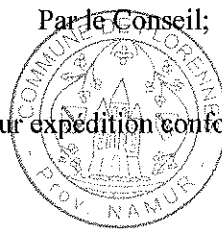
La présente délibération sera transmise aux intercommunales concernées.

Le Directeur général,
(s)M. BOLLE

Le Directeur général,
M. BOLLE

Par le Conseil;

Pour expédition conforme;



Le Bourgmestre,
(s)S. LASSEAUX

Le Bourgmestre,
S. LASSEAUX



Commune de Florennes
Province de Namur

EXTRAIT du REGISTRE AUX DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 3 décembre 2018

Objet : Déclaration d'appartenance des conseillers communaux

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation et notamment les articles L1511-1 et suivants et plus particulièrement l'article 1523-1 § 2, relatif à la désignation des administrateurs représentant les communes associées au sein des Intercommunales ;

Considérant qu'à cet effet, les membres du Conseil communal élus peuvent, s'ils le désirent, faire une déclaration d'appartenance ;

Considérant toutefois qu'il s'agit d'une déclaration strictement individuelle du conseiller communal et que celle-ci vaut pour toutes les intercommunales au sein desquelles il pourrait être appelé à siéger en qualité de délégué de la commune ;

Vu la demande du Collège communal, datée du 5 novembre 2018, adressée aux groupes politiques des listes n°11 "AD11" et n°12 "CONTACT 21", de déposer leur éventuelle déclaration d'appartenance ;

Vu les déclarations d'appartenance reçues de ces élus ;

NOM - PRENOM	LISTE	Appartenance
LASSEAUX Stéphane	Contact 21	CDH
HELSON Pierre	AD11	MR
CHINTINNE Grégory	AD11	MR
GENARD Mathieu	Contact 21	CDH
PAULY Jacques	Contact 21	CDH
HELSON Martin	AD11	MR
FLAMENT Lara	Contact 21	CDH
BARTHELEMY-DE MUYNCK Catherine	AD11	MR
LECHAT Dominique	AD11	MR
MASSAUX Quentin	Contact 21	CDH
COLLINET Antonin	Contact 21	CDH
PIERARD Marie-Christine	Contact 21	CDH
NOCENT Thomas	Contact 21	CDH
CHARLIER Anthony	Contact 21	CDH
RIVERO GARCIA Cloé	Contact 21	CDH
LASSEAUX Christian	Contact 21	CDH
VANOLST Valérie	AD11	MR
PINOT Elisa	AD11	MR

La présente délibération actant les apparentements, arrête en conséquence la composition politique du Conseil, celle-ci étant uniforme pour l'ensemble des intercommunales dont la commune est membre et ce, pour la durée de la législature.

La présente délibération sera transmise aux intercommunales concernées.

Le Directeur général,
(s)M. BOLLE

Le Directeur général,
M. BOLLE

Par le Conseil;

Pour expédition conforme;



Le Bourgmestre,
(s)S. LASSEAUX

Le Bourgmestre,
S. LASSEAUX